

Cordons

DAVE SINARDET

Professeur de sciences politiques à la VUB et à l'Université Saint-Louis, Bruxelles.

■ Peut-on vider la démocratie d'une partie de sa substance pour la protéger ? Ou doit-on autoriser l'usage des libertés démocratiques à ceux qui veulent les fouler aux pieds ? Tel est le dilemme que posent les débats actuels sur les cordons, médiatiques ou sanitaires.

J eudi, cela faisait exactement 25 ans que la Flandre a connu son premier dimanche noir. C'était la percée du Vlaams Blok, qui avait convaincu un flamand sur dix lors des élections nationales. Cela signifie également plus d'un quart de siècle de cordon sanitaire. Mais le débat à ce sujet s'est largement tari au cours des dix dernières années, plus exactement depuis les communales de 2006 à Anvers, lorsque le Vlaams Belang, bien qu'encore en légère progression, a cessé d'être le plus grand parti, dépassé par le SPA de Patrick Janssens. Si Filip Dewinter n'avait pas reçu cette gifle symbolique, le cordon aurait probablement été rompu dans certaines petites communes. Lorsque, par après, le nombre d'électeurs du Belang

s'est mis à fortement diminuer, le débat sur le cordon sanitaire semblait définitivement devenu sans objet. Seulement, au cours des derniers mois, il est revenu sur le tapis.

Quelles limites ?

C'est que le Vlaams Belang reprend du poil de la bête dans les sondages, que des politiciens comme Donald Trump, Marine Le Pen ou Geert Wilders ont le vent en poupe, que des membres éminents de la N-VA laissent planer le doute sur d'éventuelles collaborations avec le Vlaams Belang et que certains politologues déclarent que le cordon est dépassé. Je suis régulièrement cité comme un de ceux-là.

En ce qui me concerne, cela me paraît pour le moins une

interprétation très libre et sans nuances de ma position dans le débat philosophico-politique qui se cache derrière cette his-

toire de cordon. La question fondamentale est de savoir si une démocratie libérale doit mettre des limi-

tes aux principes qui la sous-tendent lorsque des forces viennent la menacer. Peut-on vider la démocratie d'une partie de sa substance pour la protéger ? Ou doit-on au contraire autoriser l'usage des libertés démocratiques à ceux qui veulent s'en prendre à ces mêmes libertés ? Là est tout le dilemme.

Sur le plan des principes, j'estime que les démocraties ont droit à la légitime défense. En pratique, il y a d'ailleurs peu de pays où les libertés démocratiques sont totales. Mais c'est seulement à partir de là que les choses se compliquent : sur quelle base mettre des limites et jusqu'où peuvent-elles aller ?

Interdire ?

Pour commencer avec la dernière question, une des options plus extrêmes est l'interdiction de mouvements et de partis politiques. C'est ce qu'on a fait en Allemagne avec la droite et la gauche extrêmes à l'issue de la seconde guerre mondiale. On peut aussi restreindre la liberté d'expression

. C'est ce que la N-VA a proposé l'été dernier pour les "collaborateurs du terrorisme" qui sou-

tiennent le jihadisme. Le procès intenté au Vlaams Blok (via les trois ASBL liées au parti) au nom de la loi contre le racisme était une initiative du même ordre, même si elle a effectivement abouti à la liquidation du Vlaams Blok, vite remplacé par le Vlaams Belang. Une variante moins sévère est le déploiement d'un cordon médiatique : pas d'interdiction légale dans ce cas – le parti peut toujours délivrer son message via ses propres canaux – mais les mass media ne lui donnent aucun accès. Ce cordon a cédé dans une large mesure chez les médias flamands dès le milieu des années 90, mais chez leurs pendants francophones il est toujours d'application, notamment parce qu'ils n'ont jamais été confrontés avec un phénomène d'extrême droite vraiment populaire (et parce que certains y voient la preuve de l'efficacité d'un tel cordon).

À l'ère des réseaux sociaux, et vu que beaucoup de Belges francophones regardent la télévision française où Marine Le Pen apparaît régulièrement, on peut se demander dans quelle mesure ce cordon médiatique francophone existe encore réel-

lement. D'ailleurs, depuis la victoire de Donald Trump, il est aussi ouvertement remis en question. En tout cas, toutes ces approches me semblent assez problématiques, entre autres parce qu'elles risquent d'empêcher de parler de certains problèmes sociétaux et d'y donner des solutions alternatives, comme cela a été le cas avec l'immigration.

Exclure du pouvoir ?

Cependant, on peut très bien estimer que la liberté d'expression est sacrée, y compris pour des idées extrêmes incompatibles avec l'état de droit, tout en voulant empêcher la mise en œuvre de ces idées. Là, on arrive à la philosophie sous-tendant le cordon sanitaire qui, selon moi, est bel et bien légitime. Reste à savoir à quels critères les partis devraient répondre pour qu'on puisse, sur une base éthique, les exclure a priori de toute participation au pouvoir.

Il va de soi que ceux-ci doivent être très étroits. Mais il y a de bonnes raisons de penser que le Vlaams Blok répondait à de tels critères. Notamment certains aspects de son fameux programme en 70 points étaient en totale contradiction avec une série de principes essentiels de l'état de droit. Aujourd'hui, il est plus difficile de trouver au Vlaams Belang des points de vue officiels qui justifieraient une telle exclusion de principe. On peut toujours arguer que le parti n'a pas changé fondamentalement, vu qu'il compte toujours en son sein les mêmes figures de proue. En plus, comme on l'a vu cette semaine écoulée, certaines de ces figures s'affichent sans complexes aux côtés de politiciens appartenant ouvertement à la droite la plus extrême et la plus violente comme ceux d'Aube dorée en Grèce, le parti le plus extrême d'Europe selon les mots de l'ancien président du Belang, Frank Vanhecke. Et si on peut noter que la direction du parti a clairement pris ses distances, elle le fait surtout en invoquant avant tout des arguments stratégiques. "Nous n'avons rien à voir avec ces gens parce qu'avec eux, on n'est pas fréquentable", a résumé Gerolf Anemans. Les divergences de vues et

les conflits au sein du parti ont toujours porté davantage sur des questions stratégiques que sur des questions de fond ou d'idéologie. Mais la question est plutôt de savoir si ce sont des preuves suffisantes pour pouvoir exclure par principe un parti.

On risque vite d'arriver à des procès d'intention du type : "Vous dites que votre parti a changé mais nous ne sommes pas dupes."

Refuser toute alliance ?

Cependant, estimer qu'il n'y a pas suffisamment de raisons pour exclure par principe un parti donné du pouvoir, ce n'est pas du

tout la même chose que de décréter que ce parti doit prendre part au pouvoir. Et, donc, que le cordon sanitaire tel qu'il existe actuellement devrait être rompu. Parce que c'est là que réside le plus grand malentendu : le cordon dont on parle dans le débat politique belge est tout simplement le constat qu'aucun parti n'a envie de gouverner avec le Vlaams Belang. Et tant que ces autres partis arrivent à former une majorité, cela ne pose aucun problème ni éthique ni démocratique. Tout parti a le droit d'estimer qu'un autre mouvement est trop éloigné de ses propres valeurs et de ses propres points de vue pour qu'il soit possible de former une coalition avec lui.

C'est ainsi que le chef de groupe N-VA à la Chambre, Peter De Roover, a déclaré récemment que la N-VA maintenait un cordon sanitaire contre le PS, sauf si ce parti voulait réaliser le confédéralisme. Par contre, démocratiquement il est important que tous les partis déclarent avant les élections quelles sont les autres formations avec lesquelles ils ne veulent en aucun cas former une coalition. Parce que c'est là une information essentielle pour l'électeur qui s'appête à aller déposer son bulletin dans l'urne.

→ Dave Sinardet publie une opinion dans "La Libre" un samedi sur deux.